

## Élection des usagers au conseil d'école de l'ESPE Lille Nord de France

Scrutin les 7 et 9 novembre 2017

### **INFORMATION DES ÉLECTEURS SUR LES PROCURATIONS**

« Nouvelle réglementation concernant le vote par procuration :  
enregistrement préalable des procurations »

#### **1. Qui peut voter par procuration ?**

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par l'intermédiaire d'un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

Le mandataire (la personne qui reçoit la procuration) doit être inscrit sur la même liste électorale (même collège et même bureau de vote) que le mandant (la personne qui donne procuration).

#### **2. Où retirer le formulaire de procuration ?**

Le mandant doit retirer le formulaire de procuration sur présentation d'**une pièce d'identité** (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport,...) auprès **de la personne référente** de son établissement (Président (e)s des bureaux de vote).

#### **Sites ESPE :**

- ARRAS : Mme Christine LOISON, 7 bis, rue Raoul François 62022 Arras Cedex.
- DOUAI : Mme Monique JEDROWIAK, 161, rue d'Esquerchin 59508 Douai Cedex.
- GRAVELINES : Mme Claudine MISEROLE, 40, rue Victor Hugo – Résidence des Dunes - 59820 Gravelines.
- OUTREAU : Mme Sandrine JEDRASZCZYK, 10, rue Hippolyte Adam 62230 Outreau.
- VALENCIENNES : Mme Sandrine BONNAIRE, Campus universitaire du Mont Houy 59304 Famars Cedex.
- VILLENEUVE D'ASCQ : Mme Laëtitia VERMEULEN, 365 bis, rue Jules Guesde 59658 Villeneuve d'Ascq Cedex.
- 

#### **Université d'Artois :**

- Site de LIEVIN : Brigitte SAUVAGE, Faculté des sports et de l'éducation physique – Chemin du Marquage 62800 Lievin.



**Université Littoral Côte d'Opale :**

- Site de BOULOGNE : M. Thierry RIGAUX, Centre universitaire St Louis 21, rue Saint Louis 62327 Boulogne sur Mer.  
Site de CALAIS : Mme Béatrice RANDOUX, 50, rue Ferdinand Buisson 62228 Calais.
- Site de DUNKERQUE : M. Bernard MALY, Centre universitaire de la citadelle 220, avenue de l'université 59379 Dunkerque.

**Université LILLE 1 :** M. Xavier Bollengier, Direction Pôle juridique - Cité scientifique 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex.

**Université LILLE 2 :** Mme Virginie MULLIER, Faculté des sciences du Sport et de l'Éducation physique 9, rue de l'Université 59790 Ronchin.

**Université LILLE 3 :** M. Xavier MERCIER-CHAUVE, Service des affaires juridiques - Domaine universitaire du Pont de Bois 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex.

**Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis :** Les étudiants sont priés de se rapprocher de la responsable administrative du site ESPE de Valenciennes : Mme Sandrine Bonnaire.

**3. Comment et quand établir la procuration ?**

La procuration doit mentionner les nom et prénom du mandataire et être signée par le mandant. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée.

La procuration peut être établie et enregistrée **du jeudi 19 octobre au lundi 6 novembre 2017 à 12h.**

**4. Le jour du vote**

Le mandataire présente la procuration (document original) à son bureau de vote pour voter en lieu et place du mandant.

**Attention :** seules les procurations préalablement et enregistrées seront recevables le jour du scrutin dans chaque bureau de vote.

**Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations par conseil.**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE VOUS POUVEZ CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION DE L'ESPE LNF AU 03 20 79 86 13.**

